



## Accessibilité Comment mieux accueillir tous les publics ?

**M**ise au point par Citae, l'application Pick-Out s'adresse aux collectivités locales et aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP), notamment les personnes en situation de handicap.

Comment fonctionne-t-elle ? Elle utilise un son haute-fréquence, inaudible pour l'oreille humaine, émis par une balise audio spécifique ou par un haut-parleur existant doté d'une carte son. Ce son est reconnu par les smartphones sur lesquels l'application a préalablement été installée, lorsqu'ils se trouvent à proximité. Ils reçoivent alors une information dans un format adapté au handicap du propriétaire : son, vidéo ou texte. « Par rapport à la technologie QR Code qui nécessite que le code soit flashé, l'utilisateur n'a aucune action à effectuer pour recevoir le message », précise Pascal Loisel, président de Citae.

Pour les téléphones compatibles avec Android, l'application n'a même pas besoin d'être lancée au préalable. Le contenu du message et sa forme sont paramétrables à volonté : un musée peut communiquer sur ses horaires d'ouverture ou créer un parcours de visite adapté aux enfants. L'application fonctionne



L'application Pick-Out permet de recevoir des informations sur un smartphone, dans un format adapté au handicap du propriétaire.

avec la plupart des smartphones, y compris sans accès aux réseaux de communication. Le coût d'investissement s'élève à 5 000 euros HT en marque blanche, ce qui signifie que le nom Citae n'apparaît pas. A ce tarif s'ajoute une redevance annuelle par balise, dont le coût est compris entre 150 et 300 euros HT. ● J. N.